

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2008

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi 16 septembre 2008, à 20 heures 30, sous la présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

Etaient présents : Mr. ANDRE, Maire,

Mr. DELMAS, Mme LE BELLER, Mr. KACZMAREK, Mr. SCHIELE, Mme FIORITO-BENTROB, Melle LOUGE, Mr. LACOME, Maires Adjoints.

Mr. NADALIN, Mme D'ANNUNZIO, Mr. BOISSE, Mme VOUZELLAUD, Mme BRIEZ, Mme CHAPUIS, Mme SCHIELE, Mr. PEEL, Mme SCHIELE, Mr. ANSELME, Melle MANZON, Mr. GUENVER, Mr. ISSAD, Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO, Mr. SOULAYRES.

Représentés : Mme GAUBERT, Mr. CATSOULIS, Mr. ROSELLO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU.

Absente : Melle PANICO.

Secrétaire : Mme VOLTO.

1) Participation au financement du loyer du bureau du Conseiller Agricole / Année 2008.

Monsieur le Maire indique que la Commune de Grenade participe depuis 7 ans, au financement du loyer du bureau du Conseiller Agricole. Il propose d'accorder une participation d'un montant de **500 €** au titre de l'année 2008 (participation identique à celle versée en 2007), suite à la demande de l'ACVA en date du 02.07.2008.

A titre d'information, il indique que loyer s'élève à 2588 € et il donne le détail de la grille de répartition :

SIVOM Blagnac Constellation	980,00 €
<u>Forfaits</u> :	
Commune de Grenade	500,00 €
Commune de Lévigac	42,00 €
Commune de Merville	250,00 €
Commune de Pradères les B.	42,00 €
	834,00 €
<u>Communes</u> :	
Bretx	42,00 €
Daux	104,00 €
Larra	104,00 €
Launac	84,00 €
Le Burgaud	42,00 €
Menville	42,00 €
Montaigut	104,00 €
Ondes	63,00 €
Saint-Cezert	42,00 €
St Paul	63,00 €
Thil	84,00 €
	774,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et accorde à l'A.C.V.A., une participation d'un montant de 500 € au titre de l'année 2008.

2) Subventions aux associations.

Sur proposition de Mr. Jean-Paul DELMAS, Maire Adjoint,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

Les Fous Alliés : Subvention de fonctionnement 2008 d'un montant de **153 €** (cent cinquante trois euros). L'association Les Fous Alliés ne figurait pas dans le tableau des subventions 2008 voté le 15.04.08. Elle a depuis, fourni les documents nécessaires (courrier de demande de subvention, bilan financier, etc ...)

Comité d'Animation : Subvention d'un montant de **1.104 €** (mille cent quatre euros), équivalente au montant des droits de place encaissés par la Régie municipale à l'occasion du vide grenier et du marché de nuit du 13.07.2008.

Grenade Sports : subvention d'un montant de **48 €** (quarante huit euros), dans le cadre de la convention de partenariat « Pass'Grenade 2007-2008 » pour la période du 01.01.08 au 31.03.08 (le club ayant oublié de transmettre l'état trimestriel au moment voulu).

3) PASS Grenade 2008-2009.

Monsieur DELMAS, Maire rappelle que le PASS Grenade est un « passeport » qui peut être délivré, en fonction du Quotient Familial des familles, aux enfants âgés de 4 à 18 ans (au cours de l'année civile de délivrance du passeport), domiciliés à Grenade (ou dont les parents acquittent une taxe locale à Grenade). L'objectif est de faciliter l'accès aux loisirs culturels et aux sports ainsi qu'à la piscine municipale, la Commune prenant en charge une partie des frais d'inscription à l'activité (à l'exclusion des frais d'adhésion à l'association), selon un barème déterminé en fonction du quotient familial établi selon la formule de calcul de la CAF.

La participation de la Commune (arrondie à l'entier supérieur) est établie sur le barème suivant :

Catégorie	Quotient Familial	Participation Commune
A	de 0 à 400 €	80%
B	de 400,01 à 650 €	60%
C	de 650,01 à 900 €	40%
D	de 900,01 à 1.000 €	20 %

Ce PASS Grenade peut être utilisé auprès des associations partenaires du projet, pour les activités mentionnées dans la convention de partenariat signée entre la Commune et l'association.

La famille acquittera les frais résiduels auprès de l'association et l'association sera subventionnée par versement trimestriel établi sur la base d'un état nominatif transmis par l'association (le montant de la subvention sera voté par le Conseil Municipal).

Le PASS Grenade est délivré au Point Information Jeunesse (P.I.J.) rue de Belfort, sur présentation d'une pièce d'identité (ou livret de famille), d'un justificatif de domicile (ou avis d'imposition pour taxes locales), de la carte Caf ou du numéro d'allocataire. Le PASS est nominatif et une photo d'identité y est apposée. La mention de la catégorie (A, B, C, D) est portée sur le passeport, et l'association applique le « tarif réduit » en fonction de ce code.

Le nombre d'activités est limité à trois par enfant (loisirs culturels, activités sportives, piscine municipale, confondus). Il est précisé que pour un même enfant, une seule activité par association sera prise en compte dans le cadre du PASS (l'association devra apposer son cachet sur la carte Pass).

Monsieur DELMAS propose de valider les tarifs 2008/2009 proposées par les associations intéressées.

Association JUDO CLUB GRENADAIN

<i>Baby judo</i> (4,5 ans → 6 ans)	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
<i>judo</i>				

(6 ans → 8 ans)				
Cat. A	165 € pour 3 trimestres	80 %	132 €	33 €
	110 € pour 2 trimestres		88 €	22 €
	55 € pour 1 trimestre		44 €	11 €
Cat B	165 € pour 3 trimestres	60 %	99 €	66 €
	110 € pour 2 trimestres		66 €	44 €
	55 € pour 1 trimestre		33 €	22 €
Cat C	165 € pour 3 trimestres	40 %	66 €	99 €
	110 € pour 2 trimestres		44 €	66 €
	55 € pour 1 trimestre		22 €	33 €
Cat D	165 € pour 3 trimestres	20 %	33 €	132 €
	110 € pour 2 trimestres		22 €	88 €
	55 € pour 1 trimestre		11 €	44 €

Judo + jujitsu self défense (8 ans → 18 ans)	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	195 € pour 3 trimestres	80 %	156 €	39 €
	130 € pour 2 trimestres		104 €	26 €
	65 € pour 1 trimestre		52 €	13 €
Cat B	195 € pour 3 trimestres	60 %	117 €	78 €
	130 € pour 2 trimestres		78 €	52 €
	65 € pour 1 trimestre		39 €	26 €
Cat C	195 € pour 3 trimestres	40 %	78 €	117 €
	130 € pour 2 trimestres		52 €	78 €
	65 € pour 1 trimestre		26 €	39 €
Cat D	195 € pour 3 trimestres	20 %	39 €	156 €
	130 € pour 2 trimestres		26 €	104 €
	65 € pour 1 trimestre		13 €	52 €

Association ATTITUDES

Cours de gymnastique	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	155 €/an (3/4 h ou 1 h. hebdo.)	80 %	124 €	31 €
	170 €/an (1 h 30 hebdo.)		136 €	34 €
	185 €/an (2 h. hebdo.)		148 €	37 €
	200 €/an (2 h. 30 hebdo.)		160 €	40 €
	215 €/an (3 h. hebdo.)		172 €	43 €
	230 €/an (3 h. 30 hebdo.)		184 €	46 €
	245 €/an (4 h. hebdo.)		196 €	49 €
	260 €/an (4 h. 30 hebdo.)		208 €	52 €
	275 €/an (5 h. hebdo.)		220 €	55 €
	290 €/an (5 h. 30 hebdo.)		232 €	58 €
	305 €/an (6 h. hebdo.)		244 €	61 €
	330 €/an (6 h. 30 hebdo.)		264 €	66 €
	Cat B		155 €/an (3/4 h ou 1 h. hebdo.)	60 %
170 €/an (1 h 30 hebdo.)		102 €	68 €	
185 €/an (2 h. hebdo.)		111 €	74 €	
200 €/an (2 h. 30 hebdo.)		120 €	80 €	
215 €/an (3 h. hebdo.)		129 €	86 €	
230 €/an (3 h. 30 hebdo.)		138 €	92 €	
245 €/an (4 h. hebdo.)		147 €	98 €	
260 €/an (4 h. 30 hebdo.)		156 €	104 €	
275 €/an (5 h. hebdo.)		165 €	110 €	
290 €/an (5 h. 30 hebdo.)		174 €	116 €	
305 €/an (6 h. hebdo.)		183 €	122 €	
330 €/an (6 h. 30 hebdo.)		198 €	132 €	
Cat C		155 €/an (3/4 h ou 1 h. hebdo.)	40 %	
	170 €/an (1 h 30 hebdo.)	68 €		102 €
	185 €/an (2 h. hebdo.)	74 €		111 €
	200 €/an (2 h. 30 hebdo.)	80 €		120 €
	215 €/an (3 h. hebdo.)	86 €		129 €
	230 €/an (3 h. 30 hebdo.)	92 €		138 €
	245 €/an (4 h. hebdo.)	98 €		147 €
	260 €/an (4 h. 30 hebdo.)	104 €		156 €
	275 €/an (5 h. hebdo.)	110 €		165 €
	290 €/an (5 h. 30 hebdo.)	116 €		174 €
	305 €/an (6 h. hebdo.)	122 €		183 €
	330 €/an (6 h. 30 hebdo.)	132 €		198 €
	Cat D	155 €/an (3/4 h ou 1 h. hebdo.)		
170 €/an (1 h 30 hebdo.)		34 €	136 €	
			37 €	148 €

	185 €/an (2 h. hebdo.)		40 €	160 €
	200 €/an (2 h. 30 hebdo.)	20 %	43 €	172 €
	215 €/an (3 h. hebdo.)		46 €	184 €
	230 €/an (3 h. 30 hebdo.)		49 €	196 €
	245 €/an (4 h. hebdo.)		52 €	208 €
	260 €/an (4 h. 30 hebdo.)		55 €	220 €
	275 €/an (5 h. hebdo.)		58 €	232 €
	290 €/an (5 h. 30 hebdo.)		61 €	244 €
	305 €/an (6 h. hebdo.)		66 €	264 €
	330 €/an (6 h. 30 hebdo.)			

Association GRENADE FOOTBALL CLUB

<i>Ecole de Foot de 6 ans à 15 ans</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	100 €/an	80 %	80 €	20 €
	90 €/an (à partir du 2° licencié)		72 €	18 €
Cat B	100 €/an	60 %	60 €	40 €
	90 €/an (à partir du 2° licencié)		54 €	36 €
Cat C	100 €/an	40 %	40 €	60 €
	90 €/an (à partir du 2° licencié)		36 €	54 €
Cat D	100 €/an	20 %	20 €	80 €
	90 €/an (à partir du 2° licencié)		18 €	72 €

<i>Ecole de Foot moins de 18 ans</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	110 €/an	80 %	88 €	22 €
Cat B	110 €/an	60 %	66 €	44 €
Cat C	110 €/an	40 %	44 €	66 €
Cat D	110 €/an	20 %	22 €	88 €

Grenade Sports

<i>Ecole de rugby</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	100 €/an	80 %	80 €	20 €
	60 € à partir du 2° enfant		48 €	12 €
Cat B	100 €/an	60 %	60 €	40 €
	60 € à partir du 2° enfant		36 €	24 €
Cat C	100 €/an	40 %	40 €	60 €
	60 € à partir du 2° enfant		24 €	36 €
Cat D	100 €/an	20 %	20 €	80 €
	60 € à partir du 2° enfant		12 €	48 €

Badminton Club Grenadain

	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	50 €/an	80 %	40 €	10 €
Cat B	50 €/an	60 %	30 €	20 €
Cat C	50 €/an	40 %	20 €	30 €
Cat. D	50 €/an	20 %	10 €	40 €

Tennis Club

<i>École de tennis</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	73,50 €/an	80 %	59 €	14,50 €
Cat B	73,50 €/an	60 %	45 €	28,50 €
Cat C	73,50 €/an	40 %	30 €	43,50 €
Cat D	73,50 €/an	20 %	15 €	58,50 €

<i>Pratique du tennis</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	48,50 € / an	80 %	39 €	9,50 €
Cat B	48,50 € / an	60 %	30 €	18,50 €
Cat C	48,50 € / an	40 %	20 €	28,50 €
Cat D	48,50 € / an	20 %	10 €	38,50 €

Association MULTIMUSIQUE

<i>Basse, batterie, chant, guitare, piano, M.A.O.</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	504 € / an	80 %	404 €	100 €
Cat B	504 € / an	60 %	303 €	201 €
Cat C	504 € / an	40 %	202 €	302 €
Cat D	504 € / an	20 %	101 €	403 €

<i>Eveil musical</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	234 € / an	80 %	188 €	46 €
Cat B	234 € / an	60 %	141 €	93 €
Cat C	234 € / an	40 %	94 €	140 €
Cat D	234 € / an	20 %	47 €	187 €

<i>Atelier Rythmique + Groupe vocal</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	165 € / an	80 %	132 €	33 €
Cat B	165 € / an	60 %	99 €	66 €
Cat C	165 € / an	40 %	66 €	99 €
Cat D	165 € / an	20 %	33 €	132 €

Stages musicaux

<i>découverte et Master Class</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	100 € / hebdo	80 %	80 €	20 €
Cat B	100 € / hebdo	60 %	60 €	40 €
Cat C	100 € / hebdo	40 %	40 €	60 €
Cat D	100 € / hebdo	20 %	20 €	80 €

<i>Approfondissement</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	150 € / hebdo	80 %	120 €	30 €
Cat B	150 € / hebdo	60 %	90 €	60 €
Cat C	150 € / hebdo	40 %	60 €	90 €
Cat D	150 € / hebdo	20 %	30 €	120 €

Foyer Rural de Grenade

<i>Danse classique</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	1 cours de ¾ h. /sem. : 75 €/trimestre 1 cours d'1 h. et plus / sem. : 80 €/trimestre 2 cours de 1 h. / sem. : 95 €/trimestre 2 cours de + d'1 h. / sem. : 100 €/trimestre 3 cours / sem. : 110 €/trimestre	80 %	60 €	15 €
			64 €	16 €
			76 €	19 €
			80 €	20 €
			88 €	22 €
Cat B	1 cours de ¾ h. /sem. : 75 €/trimestre 1 cours d'1 h. et plus / sem. : 80 €/trimestre 2 cours de 1 h. / sem. : 95 €/trimestre 2 cours de + d'1 h. / sem. : 100 €/trimestre 3 cours / sem. : 110 €/trimestre	60 %	45 €	30 €
			48 €	32 €
			57 €	38 €
			60 €	40 €
			66 €	44 €
Cat C	1 cours de ¾ h. /sem. : 75 €/trimestre 1 cours d'1 h. et plus / sem. : 80 €/trimestre 2 cours de 1 h. / sem. : 95 €/trimestre 2 cours de + d'1 h. / sem. : 100 €/trimestre 3 cours / sem. : 110 €/trimestre	40 %	30 €	45 €
			32 €	48 €
			38 €	57 €
			40 €	60 €
			44 €	66 €

Cat D	1 cours de ¾ h. /sem. : 75 €/trimestre	20 %	15 €	60 €
	1 cours d'1 h. et plus / sem. : 80 €/trimestre		16 €	64 €
	2 cours de 1 h. / sem. : 95 €/trimestre		19 €	76 €
	2 cours de + d'1 h. / sem. : 100 €/trimestre		20 €	80 €
	3 cours / sem. : 110 €/trimestre		22 €	88 €

<i>Danse orientale</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	50 € / trimestre	80 %	40 €	10 €
Cat B	50 € / trimestre	60 %	30 €	20 €
Cat C	50 € / trimestre	40 %	20 €	30 €
Cat D	50 € / trimestre	20 %	10 €	40 €

<i>Théâtre</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	4-6 ans / sem. : 48 € /trimestre	80 %	39 €	9 €
	7-9 ans / sem. : 50 €/trimestre		40 €	10 €
	10-16 ans / sem. : 52 € / trimestre		42 €	10 €
	16-18 ans : 54 € / trimestre		44 €	10 €
Cat B	4-6 ans / sem. : 48 € /trimestre	60 %	29 €	19 €
	7-9 ans / sem. : 50 €/trimestre		30 €	20 €
	10-16 ans / sem. : 52 € / trimestre		32 €	20 €
	16-18 ans : 54 € / trimestre		33 €	21 €

Cat C	4-6 ans / sem. : 48 € /trimestre	40 %	20 €	28 €
	7-9 ans / sem. : 50 €/trimestre		20 €	30 €
	10-16 ans / sem. : 52 € / trimestre		21 €	31 €
	16-18 ans : 54 € / trimestre		22 €	32 €
Cat D	4-6 ans / sem. : 48 € /trimestre	20 %	10 €	38 €
	7-9 ans / sem. : 50 €/trimestre		10 €	40 €
	10-16 ans / sem. : 52 € / trimestre		11 €	41 €
	16-18 ans : 54 € / trimestre		11 €	43 €

<i>Peinture Dessin</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	1 cours / sem. : 60 € / trimestre	80 %	48 €	12 €
Cat B	1 cours / sem. : 60 € / trimestre	60 %	36 €	24 €
Cat C	1 cours / sem. : 60 € / trimestre	40 %	24 €	36 €
Cat D	1 cours / sem. : 60 € / trimestre	20 %	12 €	48 €

Gymnastique Volontaire

	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	79,90 € / an	80 %	64 €	15,90 €
Cat B	79,90 € / an	60 %	48 €	31,90 €
Cat C	79,90 € / an	40 %	32 €	47,90 €
Cat D	79,90 € / an	20 %	16 €	63,90 €

Grenade Roller Skating

<i>École de patinage</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	70 € / an	80 %	56 €	14 €
Cat B	70 € / an	60 %	42 €	28 €
Cat C	70 € / an	40 %	28 €	42 €
Cat D	70 € / an	20 %	14 €	56 €

Cercle Nautique

<i>École d'aviron 1^{ère} inscription</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	96 € / an	80 %	77 €	19 €
Cat B	96 € / an	60 %	58 €	38 €
Cat C	96 € / an	40 %	39 €	57 €
Cat D	96 € / an	20 %	20 €	76 €

<i>École d'aviron renouvellement</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	75 € / an	80 %	60 €	15 €
Cat B	75 € / an	60 %	45 €	30 €
Cat C	75 € / an	40 %	30 €	45 €
Cat D	75 € / an	20 %	15 €	60 €

La Compagnie des Gazelles

<i>Cours de Danse d'Expression Africaine</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	180 € / an 60 € /trimestre	80 %	144 € 48 €	36 € 12 €
Cat B	180 € / an 60 € /trimestre	60 %	108 € 36 €	72 € 24 €
Cat C	180 € / an 60 € /trimestre	40 %	72 € 24 €	108 € 36 €
Cat D	180 € / an 60 € /trimestre	20 %	36 € 12 €	144 € 48 €

Boxing Club Grenadain

<i>Adolescents</i>	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	100 € / an pour 1 cours hebdo. 150 €/an pour 2 cours hebdo. 180 €/an pour 3 cours hebdo.	80 %	80 € 120 € 144 €	20 € 30 € 36 €
Cat B	100 € / an pour 1 cours hebdo. 150 €/an pour 2 cours hebdo. 180 €/an pour 3 cours hebdo.	60 %	60 € 90 € 108 €	40 € 60 € 72 €
Cat C	100 € / an pour 1 cours hebdo. 150 €/an pour 2 cours hebdo. 180 €/an pour 3 cours hebdo.	40 %	40 € 60 € 72 €	60 € 90 € 108 €
Cat D	100 € / an pour 1 cours hebdo. 150 €/an pour 2 cours hebdo. 180 €/an pour 3 cours hebdo.	20 %	20 € 30 € 36 €	80 € 120 € 144 €

Bridge Club Grenadain

	Tarif initial	Taux de prise en charge	Montant pris en charge (arrondi à l'entier supérieur)	A payer par la famille
Cat. A	30 € / an	80 %	24 €	6 €
Cat B	30 € / an	60 %	18 €	12 €
Cat C	30 € / an	40 %	12 €	18 €
Cat D	30 € / an	20 %	6 €	24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 1 voix contre (Mme GAUBERT, représentée par Mr. KACZMAREK), valide les tarifs 2008/2009 dans le cadre du Pass'Grenade.

4) Dénomination de l'anneau routier.

Monsieur DELMAS, Maire Adjoint, propose de baptiser l'anneau routier situé au bas du quai de Garonne :

⇒ **Anneau routier de la Hille.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

5) Règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'en vertu de l'article L 2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal des communes de 3500 habitants et plus, doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il propose que le Conseil Municipal se prononce sur le projet de règlement intérieur qui lui a été communiqué au préalable.

Compte tenu des remarques des conseillers, le Conseil Municipal par 27 voix pour et une voix contre Mme GAUBERT, représentée par Mr. KACZMAREK), approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal, dont le texte suit :

.....

6) Avenant au règlement des cimetières / regroupement confessionnels de sépulture.

Monsieur le Maire indique avoir reçu des représentants de la communauté musulmane qui lui ont fait part du dilemme auquel sont confrontées les familles qui doivent choisir entre le renvoi du corps dans le pays d'origine (souvent trop onéreux) et l'inhumation du défunt en France sachant que les règles propres au culte musulman peuvent ne pas être satisfaites (orientation des tombes, durée illimitée de la concession...).

Monsieur le Maire note que, si le principe de laïcité doit être clairement réaffirmé, il apparaît souhaitable, par souci d'intégration des familles issues de l'immigration, de favoriser l'inhumation de leurs proches sur le territoire français. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter à l'arrêté municipal portant règlement des cimetières, l'article dont le texte suit :

« Article 60 : Regroupements confessionnels de sépulture.

Pour répondre favorablement aux familles qui souhaitent que leurs défunts reposent auprès de coreligionnaires, le Maire aura la faculté d'aménager, en fonction des demandes, des espaces regroupant les défunts d'une même confession, en prenant soin de respecter le principe de neutralité des parties communes du cimetière ainsi que le principe de liberté de croyance individuelle.

Dans la mesure où il existera un espace confessionnel, il appartiendra à la famille de faire la demande expresse de l'inhumation du défunt dans cet espace ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ajouter cet article 60 dans le règlement des cimetières de la Ville de Grenoble.

7) Personnel communal.

Modification du tableau des effectifs :

Monsieur SCHIELE, Maire Adjoint, propose de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture (35/35) et suppression d'un agent d'animation (35/35), Mme Sylvia COULY ayant obtenu le concours d'auxiliaire de puériculture,
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture (30/35) et suppression d'un agent d'animation (30/35),

Mme Mélanie SOURNIA ayant obtenu le concours d'auxiliaire de puériculture,

- Création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe (35/35) et suppression d'un adjoint administratif 2^o classe (35/35), Mme Catherine VIEILLEFOSSE ayant obtenu l'examen professionnel,
- Création d'un poste d'adjoint technique 2^o classe (22/35) pour stagiairisation de Mme Cécile CAMPI qui assure depuis plusieurs années, pour la Ville de Grenade, la distribution des différentes publications, l'affichage, la fermeture des cimetières et jardins publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

Recrutement d'un agent non-titulaire :

Dans le cadre de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié, alinéa 2, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter :

- par 23 voix pour et 5 abstentions (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), un **adjoint administratif 2^o classe (17.5/35)**, indice brut 281, pendant une période de 4 mois, qui assurera les fonctions d'assistant au sein du service Communication.

- à l'unanimité, les agents non titulaires suivants (besoins saisonniers ou occasionnels, surcroît de travail, etc...) :

<i>Service</i>	<i>Missions</i>	<i>Grade</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Durée</i>	<i>Indice Brut</i>	<i>congés payés</i>
Enfance & Jeunesse	Organisation de la garderie le mercredi matin	Adjoints d'animation 2^o classe	180 heures	3 mois	281	10 %
Enfance & Jeunesse	Organisation d'un service minimum en cas de grève	Adjoints d'animation 2^o classe	50 heures	9 mois	281	10 %

8) Admissions en non-valeur / Budget de la Commune.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur, les sommes irrécouvrables suivantes :

Année 1992 : 66,59 €
Année 1993 : 152,45 €
Année 1994 : 158,55 €

377,59 €

(motif de l'irrecouvrabilité invoqué par le Comptable : clôture pour insuffisance de l'actif suite à une liquidation judiciaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ces admissions en non-valeur.

9) Réhabilitation de l'école maternelle La Bastide. Avenants au marché de travaux.

Madame LE BELLER, Maire Adjoint, rappelle que les travaux de réhabilitation de l'école maternelle La Bastide ont été attribués dans le cadre d'une procédure de marchés négociés selon les tranches suivantes :

Tranche ferme : Rénovation du corps central de l'école maternelle Bastide : travaux programmés du 04.07.08 au 29.08.08.

Tranche conditionnelle n° 1 : Transformation du préau existant en salle polyvalente et salle de classe, accompagnée d'une extension pour nouveau dortoir : travaux prévus courant 2009.

Tranche conditionnelle n° 2 : Transformation de salle de classe et dortoir existants en cuisine-réfectoire dans une aile du bâtiment existant, assortie d'une aire de livraison dans la cour : travaux prévus courant 2009.

Tranche conditionnelle n° 3 : Rénovation du mur de clôture, création d'un nouveau préau, restructuration totale de la cour de récréation assortie d'un aménagement paysager : travaux prévus durant les vacances d'été 2010.

Elle explique que les travaux de la tranche ferme ont démarré début juillet comme cela était prévu. A ce stade du chantier, des transferts de travaux, d'une tranche à une autre, semblent judicieux, et, compte tenu de sujétions techniques imprévues, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires en tranche ferme.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 juillet 2008 (à 11h) et a émis un avis favorable concernant les avenants suivants qui augmentent ou diminuent de plus de 5 % le montant global du marché :

TRAVAUX EN TRANSFERT DE TRANCHE OU SUPPRIMES

n° du lot	Désignation	Attributaire	Tranches	Montant du global du marché HT	N° d'ordre de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	explications
6	Electricité chauffage	GABRIELLE	Report tranche conditionnelle 1 en tranche ferme Tranche ferme : TC 1 :	7.060,60 € 37.710,00 €	2 1	+ 1.384,00 € - 1.384,00 €	8.444,60 € 36.326,00 €	Modification éclairage, installation électrique bloc sanitaires 1 à réaliser en tranche ferme
12	Peinture	BLEU MARINE	Report tranche conditionnelle 2 en tranche ferme Tranche ferme : TC 2 :	18.390,75 € 12.175,26 €	1 1	+ 4.191,96 € - 4.191,96 €	22.582,71 € 7.983,30 €	Peinture murs/plafonds de la salle de jeux afin d'éviter un deuxième déménagement
14	V.R.D.	GCTE	Report tranche conditionnelle 3 en tranche ferme Tranche ferme : TC 3 :	4.878,00 € 79.386,21 €	1 1	+ 530,00 € - 860,00 €	5.408,00 € 78.526,21 €	Arrachage et dessouchage arbre existant et déplacement de jeux car situés dans l'emprise de la passerelle et suppression d'une prestation en TC 3
14	V.R.D.	GCTE	Tranche conditionnelle 3	78.526,21 €	2	- 600,00 €	77.926,21 €	Pas de recherche de réseau EU/EV/EP pour régler le problème d'odeurs car la cause a été définie et le dysfonctionnement résolu.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (aléas non prévisibles) / TRANCHE FERME

n° du lot	Désignation	Attributaire	Montant global du marché HT	N° d'ordre de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	explications
4	Menuiseries aluminium	GILL'ALU	99.653,32 €	1	+ 6.134,20 €	105.787,52 €	Devis du 08.07.08 : Fourniture et pose de stores occultants dans la salle de jeux (impossibilité de réutiliser l'ancien équipement)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les avenants présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer.

A titre d'information, elle présente d'autres avenants pour des travaux supplémentaires. Il explique que le Conseil n'a pas à délibérer sur ces avenants puisqu'ils représentent moins de 5 % du montant global des marchés :

n° du lot	Désignation	Attributaire	Montant global du marché HT	N° d'ordre de l'avenant	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	explications
1	Gros Oeuvre	BOUILLIN POQUET	50.000,00 €	1	+ 1.845,00 €	51.845,00 €	Devis du 01.07.08 (réseaux sous dallage 1) : Branchement sanitaires bloc 1 au réseau initialement raccordés sur fosse et branchement des auges à l'égout initialement raccordé au pluvial
1	Gros Oeuvre	BOUILLIN POQUET	51.845,00 €	2	+ 654,64 €	52.499,64 €	Devis du 08.07.08 (réseaux sous dallage 2) : Branchement sanitaires bloc 1 au réseau initialement raccordés sur fosse et branchement des auges à l'égout initialement raccordé au pluvial
5	Menuiseries bois	KUENTZ	38.718,00 €	1	+ 596,00 €	39.314,00 €	Devis du 30.06.08 : Création d'une trappe de visite en plafond pour lot électricité + installation d'un chevalet bois demandé par le corps enseignant
5	Menuiseries bois	KUENTZ	39.314,00 €	2	- 660,00 €	38.654,00 €	Devis du 26.08.08 : suppression porte coupe feu ½ h.
6	Electricité chauffage	GABRIELLE	6.250,40 €	1	+810,20 €	7.060,60 €	Devis du 07.07.08 : Prises, commande rampes lumineuses des salles demandés par le corps enseignant
7	Plomberie	BELMONTE	18.792,52 €	1	+ 460,00 €	19.252,52 €	Devis du 30.06.08 : Raccordement et déplacement robinet évier dans local repos et remplacement WC adultes dans bloc sanitaires 1
7	Plomberie	BELMONTE	19.252,52 €	2	+ 513,00 €	19.765,52 €	Devis du 28.07.2008 : A la demande du bureau de contrôle technique : réparation sur tuyauterie de la chaudière gaz.
8	Placoplâtre	I.P.P.S.O.	9.757,61 €	1	+ 250,00 €	10.007,61 €	Devis du 01.07.08 : pose trappe + renfort plafonette et raccords plâtre

10) Travaux au foyer rural. Contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de travaux au foyer rural a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (art. 28 du Code des Marchés Publics).

Les travaux envisagés portent sur l'aménagement du 1^{er} étage (salles de peinture, dessin, couture, danse, informatique, labo photo, vestiaire, bureau) et la couverture du patio du foyer rural. Cet aménagement devra également prévoir une remise aux normes et l'accessibilité des personnes handicapées à cet E.R.P. (Etablissement Recevant du Public).

Le détail de la mission du maître d'œuvre a été arrêté comme suit :

- Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des ouvrages conformément au permis de construire déposé et accordé.
- Préparation du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et aide à la décision dans le cadre du marché des travaux,
- Suivi des travaux,
- Réception définitive des travaux.

La consultation a donné les résultats suivants :

		SARL Anrich-Maylin	Jean-Louis Fontana	Karine FASTRE
20%	1. Estimation sommaire des travaux à partir des plans fournis (H.T)	299000 €	280000 €	254150 €
	Commentaire	Chiffrage sommaire	Chiffrage sommaire	Décomposition par lot
	Classement 1.	2	2	1
30%	2. Note méthodologique	Peu détaillée	Peu explicitée	Très détaillée
	Planning	1 mois préparation 6 mois travaux 1 réunion hebdo s/ chantier 7 mois	8 sem. ESQ/DIAG. - PRO 10 sem.ACT - VISA 20 sem.DET - AOR - OPC 38 semaines	2 sem.trvx patio - pâques 2009 3 mois trvx étage - été 2009
	Classement 2.	2	2	1
50%	3. Proposition d'honoraires	10.5%	10.53%	8.0%
	Total honoraires (T.T.C)	37548.42 €	35262.86 €	24317.07 €
	Classement 3.	3	2	1
	Classement final (1.x20% + 2.x30% + 3.x50%)	2.5	2.0	1.0

Le classement final est obtenu en additionnant chaque classement intermédiaire auquel est appliqué le pourcentage de pondération.

Pour information, l'offre retenue est celle qui présente le plus petit classement final, à savoir celle remise par Melle Karine FASTRE

11) Alimentation en eau potable. Programme départemental 2009.

Monsieur SCHIELE, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal de la demande d'inscription de 120.000 € HT à présenter au Conseil Général, au profit de la collectivité sur le Programme Départemental d'Alimentation en Eau Potable 2009.

Cette inscription est nécessaire pour la réalisation des travaux suivants :

- Renforcement de réseau structurant rue Gambetta : 270 ml en DN 200 avec reprise de 44 branchements particuliers.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

. Subvention 30% sur montant travaux retenus :	120 000.00	36 000.00
. Part de la collectivité (70 %) compris honoraires et dépenses accessoires (emprunt ou autofinancement)		96 000.00
TOTAL H.T. en euros		132 000.00
T.V.A. 19,6 %		<u>25 872.00</u>
TOTAL T.T.C. en euros		157 872.00

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la Collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le programme de travaux proposé;
- approuve le plan de financement ;
- sollicite du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de 36 000 € avec subvention complémentaire en annuités ;
- s'engage :
 - . à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées.
 - . à présenter courant de l'année 2009 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription.
 - . à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue avant le 31 décembre 2012.

12) Assainissement. Programme départemental 2009.

Monsieur SCHIELE, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal de la demande d'inscription pour attribution de subvention à présenter au Conseil Général au profit de la collectivité sur le programme : Assainissement 2009.

Cette inscription est nécessaire pour la réalisation des travaux suivants :

- *Priorité 1 : Réseau structurant de la nouvelle station d'épuration au point de raccordement de la commune de ONDES (rue de la Jouclane) 2^{ème} tranche de financement,*
- *Priorité 2 : Renforcement du réseau eaux usées rue Gambetta.*

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Subvention (30%) sur montant travaux (441 105 €)	132 331.50 €
- Part de la collectivité (emprunt ou autofinancement) y compris honoraires et dépenses accessoires	<u>361 668.50 €</u>
TOTAL H.T.	494 000.00 €
T.V.A. (19.6%)	<u>96 824.00 €</u>
TOTAL T.T.C.	590 824.00 €

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la Collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 18% sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

De même, l'Agence de l'Eau viendra compléter éventuellement le plan de financement ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme de travaux proposé;
- approuve le montant de l'opération de 494 000 € HT. et le plan de financement présenté;
- sollicite du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme 2009 de 132 331.50 €;
- sollicite du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en annuités complémentaire correspondante;
- sollicite de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une aide financière pour les travaux d'assainement de la collectivité;
- précise que le mode de gestion retenu par la collectivité est la régie .
- s'engage :
 - à inscrire chaque année sur son budget les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées,
 - à présenter courant de l'année 2008 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription,
 - à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue avant le 31 décembre 2012.
- approuve l'ordre de priorité de l'opération demandée dans le cadre de cette programmation et présenté dans le mémoire explicatif.

13) R.A.S.E.D. (Réseau d'Aides aux Enfants en Difficulté). Demande de subvention auprès du Conseil Général.

Monsieur DELMAS, Maire Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal, du rapport d'activité 2007/2008 du Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté (rapport consultable au secrétariat de la Mairie).

Les principaux éléments de ce bilan sont les suivants :

Composition du réseau Grenade / Merville :
- 2 maîtres,
- 1 psychologue,
- 1 rééducateur.

Zone d'intervention du réseau : la zone d'intervention représente environ 1800 élèves et comprend 14 écoles pour 70 classes.

Nombre d'enfants signalés au RASED par les écoles :

Ecole	Nombre de demandes d'aide	%
JC GOUZE	78	30,00 %
La Bastide	51	19,62 %
Ondes	7	2,69 %
Saint-Caprais	8	3,08 %
Montaigut	25	9,62 %
Merville	58	22,31 %
Larra	19	7,31 %
Saint-Cezert	8	3,08 %
Le Burgaud	7	2,69 %
Total :	260	100,00 %

	Intervention d'un maître d'école	Intervention d'un psychologue
Nombre d'élèves concernés	249	99

Il propose de solliciter du Département, une subvention de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2007 / 2008, la plus élevée possible, pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite du Département, une subvention de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2007 / 2008, la plus élevée possible, pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté.

14) Demandes de subventions auprès du Conseil Général pour divers travaux ou acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Département dans le cadre des opérations suivantes :

Nature de l'opération	Entreprise	Montant H.T	Montant T.T.C.
Acquisition d'un tracteur pour les services techniques pour adaptation d'une épareuse	C.A.T Montauban	63 000.00 €	75 348.00 €
Acquisition d'une épareuse pour les services techniques (adaptable sur tracteur John Deere 6230 Premium)	CANE JEAN	30 850.00 €	36 896.60 €
Travaux et acquisition de matériel de restauration à l'école Bastide.	CUISINES CAPITOLE SERVICES	8101.73 €	9 689.67 €
Travaux terrain de foot Carpenté : dépose main courante existante, fourniture et pose d'une nouvelle main courante	ESPES	19 827.40 €	23 713.57 €
Acquisition de mobilier pour les AIC (Animation Inter-Classe)	WESCO	2 305,16 €	2.756,97 €
Acquisition mobilier et équipement pour les restaurants scolaires.	CAMIF COLLECTIVITES	812.00 €	971.15 €
Création de sécurité enfants à l'école de Saint-Caprais	MAISON DE LA PEINTURE WATTELEZ SAFVIMA GARDE BOIS ET MATERIAUX ELYTE LOCATION	1 848.11	2 210.34
Matériel pour les espaces verts : (Débroussailleuse HONDA + Tronçonneuse STIHL)	SACRE	1 854.52	2 218.00
Acquisition de mobilier pour les écoles	UGAP HEPHAISTO	3 728.39	4 459.15
Sonorisation de la Salle du Conseil Municipal	MEGASON	2 201.16	2 632.59

15) Décision Modificative n° 3 / Budget de la Commune.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, la décision modificative n° 3 du Budget de la Commune, dont le détail figure en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 5 voix contre ((Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), et une abstention (Mme VOLTO), approuve la décision modificative n° 3 présentée.

16) Adhésion de la Commune de Cépet au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

Au cours de sa séance du 24 juin 2008, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune de Cépet au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

Conformément à l'article L 5211.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres sont consultées sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable concernant l'adhésion de la Commune de Cépet au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers.

17) Transfert des parties communes du lotissement Foch dans le domaine public communal.

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, indique que la SNC Lotissement Foch sollicite l'intégration dans le domaine public communal des espaces communs et des réseaux du lotissement Foch, situés « Piquette » et « Métairie Foch » à Grenade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour l'acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées Section F n° 1720, 1721, 1725, 1730, 1731, 1732, 1737, 1746, 1747, 1753, 1756, 1760, 1771, 1781, 1783, 1784, 1789, 1796, 1800, 1801, 1803, 1804, 1805, 1807, 1812, d'une superficie totale de 13245 m², et de l'autoriser à signer l'acte correspondant en l'Etude de Me ARRAGON, notaire - 44, Grande rue 31620 Castelnaud d'Estretfonds.
- précise que tous les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire, etc ...) seront à la charge de la SNC Lotissement Foch,
- décide, dès lors que ces parcelles seront propriété de la Commune, de leur classement dans le domaine public communal et du transfert de la voirie dans le domaine de la voirie communale à gestion communautaire.

18) Transfert des parties communes du lotissement « Les Bastides de Grenade » dans le domaine public communal.

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, indique que la SNC Marignan Résidences sollicite l'intégration dans le domaine public communal des espaces communs et des réseaux du lotissement « les Bastides de Grenade », situés lieu-dit « Chambert » à Grenade.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord de principe pour l'acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées Section F n° 2162, 2164, 2184, 2185, 2186 et 2187, d'une superficie totale de 10473 m², et de l'autoriser à signer l'acte correspondant en l'Etude de Me BONNET Marie Christine, Notaire, 1 - place Charles Ourgault 31340 VILLEMUR SUR TARN.
- précise que tous les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire, etc ...) seront à la charge de la SNC Marignan Résidences,
- décide, dès lors que ces parcelles seront propriété de la Commune, de leur classement dans le domaine public communal et du transfert de la voirie dans le domaine de la voirie communale à gestion communautaire.

19) Acquisition de parcelles lieu-dit « Lion » à Mr. FERNANDEZ Thierry (Section D n° 858 et 861) et à Mr MAMPRIN Alain (Section D n° 813 et 816).

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, les parcelles suivantes, situées lieu-dit « Lion » :

- parcelles cadastrées section D n° 858 et 861, d'une contenance de 44 m², auprès de Mr. Thierry FERNANDEZ,
- parcelles cadastrées section D n° 813 et 816, d'une contenance de 45 m², auprès de Mr. Alain MAMPRIN,

Il invite le Conseil Municipal à classer ensuite ces parcelles, dans le domaine public communal puisqu'elles tiennent lieu, déjà à l'heure actuelle, de trottoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, les parcelles suivantes, situées lieu-dit « Lion » :
parcelles cadastrées section D n° 858 et 861, d'une contenance de 44 m², auprès de Mr. Thierry FERNANDEZ,
parcelles cadastrées section D n° 813 et 816, d'une contenance de 45 m², auprès de Mr. Alain MAMPRIN,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants en l'Etude de Me BALZAME, Notaire à Grenade,
- décide du classement de ces parcelles dans le domaine public communal.

20) Acquisition de la parcelle cadastrée Section C n° 2581 appartenant à Mr. et Mme DEJEAN Alain, située rue Wagram.

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, la parcelle située rue de Wagram, cadastrée section C n° 2581, d'une contenance de 94 m², auprès de Mr. et Mme DEJEAN Alain, en vue de l'élargissement de la voie.

Il invite le Conseil Municipal à classer ensuite cette parcelle dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'acquérir, moyennant l'euro symbolique, la parcelle située rue de Wagram, cadastrée section C n° 2581, d'une contenance de 94 m², appartenant à Mr. et Mme DEJEAN Alain,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant en l'Etude de Me BALZAME, Notaire à Grenade,
- décide du classement de cette parcelle dans le domaine public communal.

21) Acquisition d'une partie de la parcelle Section G n° 37 appartenant à Mr. BORDES Emile.

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, indique au Conseil Municipal que Mr Emile BORDES a donné son accord pour céder à la Commune de Grenade, moyennant l'euro symbolique, une partie de la parcelle lui appartenant cadastrée section G n° 37 (soit 33 m²), ce qui permettra l'élargissement de la rue traversant le hameau d'Engarres.

Il précise que cette parcelle fait l'objet de l'emplacement réservé n° 41 au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de l'achat par la Commune de Grenade, à Mr. BORDES Emile, moyennant l'euro symbolique, de 33 m² issus de la parcelle cadastrée Section G n° 37, située lieu-dit « Engarres », en vue de l'élargissement de la rue.
- s'engage à prendre en charge tous les frais afférents à cette acquisition (géomètre, notaire, ...).
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces dans cette affaire et notamment l'acte correspondant en l'Etude de Me. BALZAME, Notaire à Grenade.
- décide de classer cette parcelle dans le domaine public communal.

22) Vente à la SCI du Grand Selve de la parcelle cadastrée Section F n° 1340.

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, propose que la Commune de Grenade cède à la SCI Grand Selve, représentée par Mme GAZULLA Anne-Marie, la parcelle cadastrée Section F n° 1340, située lieu-dit « Les Mines », d'une contenance de 413 m², au prix de 13 € le m² (treize euros le m²), soit la somme totale de 5.369 €.

Il précise que ce terrain constitue l'espace vert situé à l'angle du magasin Leader Price (côté rond-point).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 voix contre (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), et une abstention (Mme VOLTO),

- décide de vendre à la SCI Grand Selve, représentée par Mme GAZULLA Anne-Marie, la parcelle cadastrée Section F n° 1340, située lieu-dit « Les Mines », d'une contenance de 413 m², au prix de 13 € le m² (treize euros le m²), soit la somme totale de 5.369 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant et mandater sur ce dossier, Me BALZAME, Notaire à Grenade, et Me LEGRIGEOIS, notaire à Colomiers.

23) Mise en vente de l'immeuble cadastré Section C n° 1444, situé 1, rue Gambetta (ancienne perception),

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal de mettre en vente, dans le cadre d'un appel d'offres, l'immeuble cadastré Section C n° 1444, situé 1 rue Gambetta à Grenade, d'une superficie totale de 480 m²., constitué d'un rez-de-chaussée, d'un étage et d'une cave (le jardin est exclu du projet de vente).

Il ajoute que cet immeuble nécessite de gros travaux de réhabilitation. La Commune de Grenade doit faire un choix vendre ou prendre en charge de lourds travaux, sachant que d'autres investissements sont à financer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 6 voix contre (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mme VOLTO, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), décide de mettre en vente, dans le cadre d'un appel d'offres, l'immeuble cadastré Section C n° 1444, situé 1 rue Gambetta à Grenade.

24) Renonciation à la vente de l'ancienne remise située 53, rue Roquemaurel.

Par délibération en date du 13 février 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente, dans le cadre d'un appel d'offres, l'ancienne remise, propriété de la Commune de Grenade et située 53, rue Roquemaurel, cadastrée Section C n° 626p.

Les offres remises dans le cadre de cet appel d'offres ayant été jugées insuffisantes, Monsieur LACOME, Maire Adjoint, propose au Conseil Municipal de renoncer à cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renoncer à la vente de l'ancienne remise, située 53, rue Roquemaurel et cadastrée Section C n° 626p.

25) Incorporation dans le domaine communal d'un bien vacant et sans maître (parcelle cadastrée Section C n° 129).

Monsieur LACOME, Maire Adjoint, expose au Conseil Municipal :

- ✓ que l'immeuble sis « Borde d'Ondes » à Grenade, cadastré Section C n° 129, n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois années,
- ✓ que l'article 713 du Code Civil précise que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés,
- ✓ que conformément aux dispositions de l'article L. 27 bis du Code du Domaine de l'Etat qui dispose que lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans, cette situation est constatée par arrêté du maire, après avis de la commission communale des impôts directs, le dit arrêté a été pris le 26 septembre 2007.
- ✓ que cet arrêté a fait l'objet d'une publication (article dans La Dépêche du Midi le 11 octobre 2007), d'un affichage (en Mairie et sur le terrain concerné « Borde d'Ondes » à Grenade, du 28/09/2007 pendant une période de six mois, et notifié à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,
- ✓ que le propriétaire de l'immeuble ne s'est pas fait connaître dans le délai de six mois à dater de la dernière mesure de publicité précitée,
- ✓ que l'immeuble est donc présumé sans maître et peut être incorporé dans le domaine communal,

Il propose au Conseil Municipal d'incorporer l'immeuble cadastré Section C n° 129, sis « Borde d'Ondes » à Grenade, dans le domaine communal. Cette incorporation sera constatée par arrêté du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

26) Redevance d'occupation du domaine public / GrDF (Gaz réseau de Distribution France).

Monsieur le Maire rappelle que la redevance d'occupation du domaine public (RODP) est due au gestionnaire du domaine public occupé. Les gestionnaires du domaine public concernés sont les communes, les établissements publics de coopération intercommunales et les départements.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 porte revalorisation de la RODP pour les ouvrages de transport et de distribution de gaz.

Le dispositif retenu est basé sur une formule « plafond » composée d'un terme fixe et d'un terme proportionnel à la longueur des réseaux de distribution ou de transport implantés sur le domaine public.

Le **montant plafond** de la redevance (PR) est obtenu par la formule suivante pour 2008, compte tenu de la revalorisation par un coefficient de 1,02207 correspondant au rapport entre l'index ingénierie 753,4 de juillet 2007 et l'index 738,1 de juillet 2006 : $PR\ 2008 = ((0,035 \times L) + 100) \times 1,0207$

L étant la longueur des canalisations sur le domaine public considéré exprimée en mètres.

La redevance due annuellement à la collectivité doit être fixée par délibération de l'organe exécutif de la collectivité gestionnaire du domaine public considéré, dans la limite du plafond établi par la formule prévue par le décret.

Le Conseil Municipal devra préciser le taux qu'il souhaite voir appliquer par rapport au plafond de 0,035 € du mètre de canalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir le taux plafond, à savoir 0,035 €,
- confirme le linéaire de canalisation exploité par GrDF (Gaz réseau de Distribution France) sur le domaine public de la commune de Grenade, soit : 24.321 mètres.
- approuve les modalités de revalorisation annuelle des termes financiers de la formule (pour 2008, coefficient de 1,0207),

La redevance d'occupation du domaine public due par GrDF à la Commune de Grenade, s'élèverait à : $((0,035 \times 24.321) + 100) \times 1,0207 = \mathbf{970,93\ €}$.

27) Installation classée pour la protection de l'Environnement. Avis à donner sur la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt (Eurocentre) présentée par la Société GEMFI.

Par arrêté préfectoral en date du 18.07.2008, Monsieur le Préfet a ordonné une enquête publique sur la demande présentée par la Société GEMFI, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt couvert, sis ZAC Eurocentre à Castelnau d'Estretfonds.

La Société GEMFI est spécialisée dans la construction de locaux d'activité et d'entrepôts.

L'autorisation sollicitée porte sur un entrepôt frigorifique qui sera implanté sur un terrain d'une superficie de 74.386 m², situé au milieu de la ZAC Eurocentre, placée entre les communes de Castelnau d'Estretfonds et de Villeneuve Les Bouloc.

L'enquête publique se déroulera du 8 septembre 2008 au 8 octobre 2008 inclus et le commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences à la Mairie de Castelnau d'Estretfonds.

Dès l'ouverture de l'enquête, les conseils municipaux des communes de Castelnau d'Estretfonds, Bouloc, Ondes, Grenade, St Jory, St Rustice, St Sauveur et Villeneuve les Bouloc, devront donner leur avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention (Mr. BOISSE), émet un avis favorable concernant la demande d'autorisation présentée par la Société GEMFI.

28) Convention à passer avec la Commune d'Ondes concernant la garderie du mercredi matin.

Considérant qu'il n'y aura plus classe le mercredi matin dans les écoles d'Ondes et Grenade et que les municipalités souhaitent proposer un service aux parents qui ne peuvent garder leurs enfants, Mme LE BELLER, Maire Adjoint, propose à l'approbation du Conseil Municipal, un projet de convention à passer avec la Commune d'Ondes, et dont le texte suit :

Article 1 :

Compte tenu des mesures arrêtées par le ministère de l'Education Nationale et notamment la suppression du temps scolaire le mercredi matin, à compter de la rentrée scolaire 2008 et jusqu'aux vacances de Noël, la commune de Grenade organisera un accueil des enfants domiciliés à Ondes ou Grenade au sein des écoles gérées par la commune de Grenade (écoles maternelle et élémentaire de la Bastide, écoles maternelle et élémentaire JC GOUZE, école maternelle de Saint-Caprais).

Article 2 :

Les deux communes sont regroupées au sein d'un RPI (Regroupement Pédagogique) et d'un Contrat Enfance Jeunesse mais compte tenu d'impératifs de gestion, la formule d'un CLSH, plus coûteuse, ne peut être mise en œuvre immédiatement. En conséquence, les communes ont décidé de se regrouper pour mutualiser les coûts et proposer un service de garderie aux parents, selon les anciens horaires scolaires, pour un tarif de 13 € /mois. L'inscription s'effectuera, auprès des services de la Mairie de Grenade, au trimestre, afin de permettre à la commune de Grenade de couvrir les frais de personnel engagés pour mettre en œuvre ce service. Le service fera l'objet d'une pré-facturation.

Article 3 :

La commune de Grenade assurera la responsabilité de l'organisation du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 5 voix contre (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), et 2 abstentions (Mme SCHIELE et Mme VOLTO), approuve les termes de la convention à passer avec la Commune d'Ondes et autorise Monsieur le Maire à la signer.

29) Rapport d'activité 2007 du SIEANAT (Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du voyage dans le département de la Haute-Garonne).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune auprès du syndicat sont entendus.

Il sera présenté au Conseil Municipal, le rapport d'activité du S.I.E.A.N.A.T. concernant l'année 2007 (rapport consultable au secrétariat de la Mairie).

30) INFORMATIONS :

- **Communauté de Communes** : Informations sur les affaires en cours.

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire** :

Gestion financière :

- ◆ Deux prêts ont été contractés :
 - Service de l'Assainissement : 554.000 € auprès de Dexia Crédit Local dans le cadre du financement de la construction de la nouvelle station d'épuration,
 - Service de l'Eau Potable : 151.000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des travaux d'investissement 2008.

- ◆ Des conventions ont été signées avec la Société ECOFINANCE dans le but :
 - d'optimiser la fiscalité locale (Analyse du régime fiscal des propriétés de la collectivité et diagnostic fiscal taxes foncières / taxes d'habitation) et les coûts sociaux,
 - de rechercher l'optimisation en matière de gestion de l'eau.

Remboursement de cartes « Piscine – Cours Collectifs » :

Sur présentation de certificats médicaux, il a été procédé au remboursement de 3 cartes « Piscine - Cours Collectifs », à 25,50 € la carte, délivrées aux enfants CAUBET Rémy, ECORCHARD Killian, ECORCHARD Erwan et PROUZET Mathis.

Frais de reprographie d'un dossier de consultation des entreprises :

Les frais de reprographie du dossier de consultation des entreprises relatif à l'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché de travaux d'assainissement eaux usées secteur Nord (raccordement de la Commune d'Ondes), ont été fixés à 8 € (huit euros) le dossier.

Tarif de la garderie du mercredi matin :

Dans le cadre de l'organisation d'une garderie municipale le mercredi matin au sein des écoles publiques, suite au passage à la semaine de 4 jours, le tarif de garderie a été fixé à la somme forfaitaire de 13 € / mois.

-oOo-

32) Démission au sein de la Commission des Finances.

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 28.03.2008, le Conseil Municipal avait décidé, à l'unanimité, de retenir pour chaque commission communale, la proportion suivante : 6 membres du groupe majoritaire et 2 membres du groupe minoritaire.

Il fait part de la décision de Mme Nadine GAUBERT, conseillère municipale, de démissionner de la Commission des Finances et propose que Mr. Marc SCHIELE la remplace au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 5 abstentions (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mr. ROSELLO qui lui a donné pouvoir, Mr. SOULAYRES et Mme PUISSEGUR-GAZEAU qui lui a donné pouvoir), donne son accord et arrête la composition de la Commission des Finances, comme suit :

- Théodore KACZMAREK
- Marc SCHIELE
- Monique D'ANNUNZIO
- Frédéric GUENVER
- Jean-Paul DELMAS
- Serge NADALIN
- Véronique VOLTO
- Jean-Marc VIZZINI.

